



LIPADHO a.s.b.l.

Ligue pour la Paix et les Droits de l'Homme
Coordination Nationale

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 005/CN/LIPADHO/2008 du 04 juillet 2008
sur la remise de Monsieur Jean-Pierre BEMBA GOMBO aux autorités de la
Cour Pénale Internationale

La Ligue pour la Paix et les Droits de l'Homme (LIPADHO) a appris avec satisfaction la remise par les autorités belges de Monsieur Jean-Pierre BEMBA GOMBO à la Cour Pénale Internationale ce 3 juillet 2008 où il a été acheminé au quartier pénitentiaire de la cour à Scheveningen à la Haye.

Cet homme politique congolais, ancien vice-président de la république, président et commandant en chef du Mouvement de Libération du Congo(MLC) ,actuellement sénateur de la République Démocratique du Congo a été arrêté le 24 mai dernier par les autorités belges suite à un mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale délivré sous scellés le 23 mai 2008. Le 10 juin dernier, la Chambre Préliminaire III de la CPI a demandé à la justice Belge la remise de Mr Jean-Pierre BEMBA GOMBO à la Cour et a délivré un nouveau mandat d'arrêt en remplacement de celui émis le 23 mai. Son transfert constitue une mise en garde sérieuse pour les criminels présumés se cachant derrière les immunités.

Il est poursuivi pour 3 chefs de crime contre l'humanité et 5 chefs de crime de guerre notamment les viols, tortures, atteintes à la dignité de la personne notamment des traitements humiliants et dégradants, pillages d'une ville ou d'une localité et meurtres commis en République centrafricaine conjointement avec une autre personne ou par l'intermédiaire d'autres personnes au sens de l'article 7-1-g, 7-1-f, 7-1-a, 8-2-e-v1, 8-2-c-i, 8-2-c-ii, 8-2-e-v, 8-2-c-i et 25-3-a du Statut de Rome de la CPI.

La LIPADHO profite de cette occasion pour réitérer son souci de voir la Cour mener des enquêtes ou les poursuivre avec célérité sur les crimes qu'auraient commis les éléments du MLC en Ituri plus précisément dans le territoire de Mambasa en décembre 2002 et à Beni, dans les localités de Kokola et Maimoya dans l'opération « Effacer la tableau ».

Aussi, elle salue la coopération du Royaume de Belgique dans l'exécution des obligations qui sont la leur au regard du Statut de Rome, laquelle doit constituer un modèle pour tous les Etats signataires, ratificateurs et pour quoi pas non signataires pour faire de la cour et la lutte contre l'impunité, une réalité.

Fait à Kinshasa, le 04 / 07 /2008
Pour le Comité Exécutif National

Eloi URWODHI UCIBA
Coordonnateur National